

L'accueil des familles au quotidien

Avant la réunion

1. Préparer la réunion et l'entretien

- a) Les modalités : **Qui ?** (*famille – enfant – enseignant(s) – directeur - R.A.S.E.D. - éducateurs – professionnels extérieurs...*) **Quand ? Où ?**
Quels supports ?
- b) Le contenu à définir et à communiquer aux familles avant l'entretien
➔ présenter une écriture très générale concernant l'évolution de l'élève : ordre pédagogique *ou/et* ordre comportemental.
- c) Informer les familles par le biais du carnet de liaison, d'un appel téléphonique ou par voie électronique.

Pendant la réunion

2. Conduire l'entretien

NOTE : ces rencontres sont confidentielles (penser au lieu et aux conditions de l'entretien).

- a) **Les modalités relationnelles** : attitudes d'accueil et d'écoute, utilisation d'un langage adapté et accessible.
- b) **Informar les familles sur l'évolution de leur enfant** :
 - Commencer l'entretien par les points positifs avant d'énoncer les points négatifs.
 - Lors des entretiens portant sur des apprentissages ou sur un bilan, utiliser des supports scolaires qui permettent de dresser avec précision les réussites et les difficultés de l'élève.
 - Lors des entretiens portant sur des problèmes de comportement, s'appuyer sur des constats du quotidien (dans la classe, dans l'école) pour décrire la situation, avec des moments précis relatés (faits + dates).

C'est le comportement qui est qualifié et non l'élève.

c) **S'informer auprès des parents :**

- Recueillir le point de vue des parents sur leur enfant : accueillir leurs propos, les laisser parler de leur enfant et de son vécu familial.

d) Impliquer les parents et l'élève dans **un projet** : se fixer un objectif.

e) **Conclure** l'entretien.

f) Si possible, conserver **une trace écrite**.

Et après la réunion

3. **Faire du lien entre l'école et la famille**

a) Echanger avec l'élève à propos de cet entretien, lui faire part du projet entre l'école et sa famille → peut-être était-il présent à la réunion : dans ce cas, il faut le verbaliser spécialement pour lui.

b) Informer les parents de l'évolution de l'enfant

c) Si l'appui de la famille est difficile, ne pas s'isoler mais se faire aider et assister par l'équipe enseignante, l'équipe de circonscription, le R.A.S.E.D. ainsi que les partenaires sociaux.

Réunion à la demande des familles

a) Commencer par un temps d'écoute pour cerner l'objet de la demande : ordre pédagogique, relationnel, discipline ou si cela ne relève de la compétence scolaire afin d'orienter vers les interlocuteurs appropriés.

b) Désamorcer les éventuels litiges en pointant les aspects positifs. Prévoir la présence du directeur ou d'une tierce personne.

c) Ré expliquer sa pratique pédagogique en s'aidant des supports institutionnels.

d) Ré instaurer un dialogue fondé sur une reconnaissance mutuelle des compétences et des missions des uns et des autres